

Compte rendu de la consultation du 5 décembre 2007 à Beauceville

Quatre ateliers regroupant 26 personnes ont été tenus lors de cette journée. Tous les participants étaient membres d'organismes communautaires, sauf deux représentants du CSSS de Beauce et un représentant du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) Chaudière-Appalaches.

Voici une synthèse des principales réactions au Cadre, avant l'analyse approfondie et beaucoup plus fine des commentaires recueillis.

1. La définition du partenariat semble correcte. Cependant, on suggère d'y ajouter la notion d'autonomie (de gestion plutôt que financière). Une meilleure connaissance des organismes entre eux (ainsi que de leurs valeurs et de leur mission), des CSSS et de l'Agence favoriserait ce partenariat. Pour y arriver, on propose de forcer les rencontres (bi-annuelles prévues) entre les partenaires. On spécifie qu'on manque de vision à long terme et qu'on ne parle pas de «prévention», une des cibles ministérielles.

2. De façon générale, les divers engagements des partenaires font consensus. Toutefois, on demande que le processus d'évaluation soit précisé et qu'il y ait plus d'argent qui lui soit attribué. On demande également d'intégrer les organismes communautaires à la prise de décision et de leur faire part des résultats suivant les ententes. La majorité refuse le principe de dénonciation de chevauchement de service.

3. Les mécanismes de concertation proposés sont les tables locales, des regroupements sectoriels, des tables de prévention et de promotion et les CDC. Il faut s'assurer cependant qu'il y ait légitimité des participants, tant sectoriels que généraux.

4. La majorité des participants est en accord avec le principe de reconnaissance cependant, ils se questionnent sur l'utilité de la grille d'appui. On précise qu'il ne devrait pas y avoir d'obligation de référence, car tous les appuis se valent. Certains participants se disent en désaccord avec la disparition du statut d'organisme communautaire reconnu associé, car ils ne connaissent pas les conséquences, les enjeux et les impacts de celle-ci.

5. Les participants semblent en accord avec la définition de la qualité, mais précisent qu'elle laisse beaucoup de latitude.

6. Le rôle premier des organismes communautaires et de leurs partenaires est relié aux services et aux activités qu'ils offrent. Ils ont la responsabilité d'informer la population, d'assurer la continuité des services, de participer dans les instances décisionnelles et de mettre à jour les connaissances sur les besoins de la population. Dans un contexte d'évaluation, le rôle de l'Agence est celui de procurer un soutien technique et logistique. De plus, l'Agence doit reconnaître les modes d'évaluation déjà mis en place par les organismes communautaires (les consulter au préalable) plutôt que d'imposer un modèle unique.

7. Il faudrait favoriser le soutien financier en appui à la mission globale selon un barème gradué d'objectifs à atteindre. Quant à la confiance, les participants semblent en accord avec celle-ci, mais ajoutent qu'un pourcentage devrait être alloué à l'organisme fiduciaire.

8. En raison de la formulation de certains énoncés, plusieurs points portent à confusion. Beaucoup de notions sont à préciser et de nombreuses interrogations ont fait l'objet de débats.